

Le PLFSS 2023 accueilli sans enthousiasme

Examiné par l'Assemblée nationale à partir de ce jeudi 20 octobre, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023 ⁽¹⁾ ne déchaîne pas les passions. Intéressé au premier chef, le Conseil de la CNSA, réuni le 11 octobre, en a simplement « pris acte. » S'il reconnaît la « progression importante » de l'objectif global de dépenses (OGD) médico-social -de 5,2 % dans le champ du handicap (soit + 725 millions d'€) et de 5,1 % dans le champ des personnes âgées (soit + 740 millions d'€)-, le Conseil considère cette dynamique « comme étant positive et nécessaire pour faire face aux enjeux de 2023, mais insuffisante au regard des défis à relever à horizon 2030. » Il réaffirme l'importance de maintenir à long terme l'équilibre budgétaire de la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Pour cela, il appelle de ses vœux la préparation d'une loi fixant les orientations de la politique de soutien à l'autonomie, ainsi qu'une trajectoire budgétaire pluriannuelle.

Alors que la construction de la branche Autonomie porte en elle la promesse d'un décloisonnement des politiques publiques, le Conseil de la CNSA regrette qu'« aucune des mesures annoncées ne permette de progrès dans le rapprochement des champs du grand âge et du handicap. » Enfin, le Conseil pointe le caractère « trop limité » des mesures dédiées au développement de nouvelles solutions d'accompagnement dans le champ du handicap. Sur ce point, « ce PLFSS n'est pas à la hauteur de la promesse de la branche », déplore-t-il.

Dans le secteur des personnes âgées, l'AD-PA a, elle aussi, le même jour, « pris acte » du PLFSS 2023. Le texte présente « incontestablement des éléments positifs. » En particulier, la création de 2h de « convivialité » pour les personnes âgées à domicile « va dans l'intérêt des personnes aidées et des salariés, même si le financement et la date d'entrée en vigueur de cette disposition demeurent hypothétiques. » La création de 3 000 postes en EHPAD est jugée insuffisante, mais « va dans le bon sens », consent l'AD-PA. En appliquant une règle de trois, la Fnaqpa a calculé que cela représentait... 0,4 ETP par établissement ! En revanche, l'AD-PA conteste vivement « la politique de contrôles tous azimuts, qui vise à faire oublier que les difficultés des personnes âgées sont dues à l'inaction de l'Etat pendant de nombreuses années et non aux établissements ou aux services à domicile. »

Les associations du champ du handicap se montrent davantage critiques. « Les PLF (Voir p. 4) et PLFSS pour 2023 ne sont pas à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap », a réagi le Collectif Handicaps, le 28 septembre, en dénonçant « un rendez-vous encore raté ! » Financement de la branche Autonomie à la hauteur des besoins, transformation de l'offre à partir des aspirations des personnes..., nombre de ses demandes « ne trouvent encore aucune traduction dans les derniers textes budgétaires. »

Plus généralement, la branche Autonomie ne s'accompagne toujours pas d'une véritable politique de soutien à l'autonomie, estime le Collectif Handicaps : « elle rime encore trop avec « bien vieillir ». » Aussi, il réitère sa demande d'une prestation universelle d'autonomie, quel que soit l'âge, l'état de santé ou le handicap, « permettant de garantir une compensation intégrale, effective et personnalisée, sans exclusion d'aucune situation de handicap. » Le Collectif Handicaps fera entendre sa voix lors des débats parlementaires, pour que des mesures spécifiques au handicap soient intégrées lors de l'examen des textes au Parlement.